



Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles



DELIBERATION DU BUREAU SYNDICAL

SEANCE DU 16 OCTOBRE 2017

Le seize octobre de l'année deux mille dix-sept, à dix-huit heures, le Bureau syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles dûment convoqué, s'est réuni dans les locaux de la Maison du Parc naturel régional des Alpilles, sous la présidence de Monsieur Jean Mangion, Président du Parc naturel régional des Alpilles.

Etaient présents à la table des votants :

Jean Mangion – Maire de Saint Etienne du Grès, Pascale Licari - Maire de Paradou et Conseillère régionale, Marie-Pierre Callet – Conseillère départementale, Laurent Geslin – Maire de Mas Blanc des Alpilles, Jack Sautel – Maire de Maussane les Alpilles, et Rémy Thieuloy – Adjoint au Maire de Fontvieille.

Etaient également présents dans la salle mais non votants :

Claude Sanchez - Premier Adjoint au Maire de Saint Etienne du Grès, Jean-Louis Villermey – Premier Adjoint au Maire de Mas Blanc des Alpilles, Eric Blot – Directeur du Parc naturel régional des Alpilles, Danielle Boullard – Responsable administrative et financière du Parc naturel régional des Alpilles, et Catherine Pascal-Sautecoeur – Assistante de direction du Parc naturel régional des Alpilles.

Etaient excusés :

Régis Gatti – Maire d'Aureille, Philippe Ginoux – Maire de Sénas, Henri Pons – Maire d'Eyguières et Conseiller départemental, Christine Vézilier – Adjointe au Maire d'Eyguières, Mireille Henry – Adjointe au Maire de Saint Martin de Crau, Gisèle Ravez – Adjointe au Maire de Saint Rémy de Provence, Monique Ricard – Adjointe au Maire d'Eyguières, Jean-Benoît Hugues – Conseiller municipal des Baux de Provence, Michel Moucadel - Adjoint au Maire de Maussane les Alpilles, Claudette Zavagli – Adjointe au Maire d'Orgon, Michel Bonet – Adjoint au Maire de Saint Rémy de Provence, Michelle Ferrer – Adjointe au Maire de Tarascon, et Jacques Guénot - Adjoint au Maire de Saint Rémy.

DELIBERATION N° BS-2017-11

Objet : Attribution du marché public de travaux issus du programme LIFE– Action C7

Monsieur le Président expose :

- Que par la convention de subvention de programmation LIFE des Alpilles LIFE12NAT/FR/000107, l'Action C7 a été engagé portant sur des travaux pilote pour la mise en place de bonnes pratiques pour les propriétaires forestiers privés et publics par des travaux de dépressage mécanique ou/et manuel.
- Que la consultation a pris fin le 5 octobre 2017 à 12h00.
- Que la Commission des marchés s'est réunie, le 16 octobre 2017, afin d'analyser les candidatures sur la base d'une note technique (60%) et financière (40%) pour un montant prévisionnel de 33 800,00 €HT
- Que c'est la candidature des ETS MACAGNO pour un montant de 26 640,00 €HT qui est proposée par la Commission au Bureau syndical.
- Que ceci exposé, il est demandé au Bureau Syndical de bien vouloir se prononcer.

Le Bureau Syndical,

Où l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

Décide :

- D'attribuer le marché aux ETS MACAGNO dans les conditions fixées au marché.
- De donner pouvoir au Président de signer toute pièce utile à la bonne exécution de la présente décision.

Fait et délibéré
les jours, mois et an Susdits
au registre suivant les signatures,
pour extrait conforme,

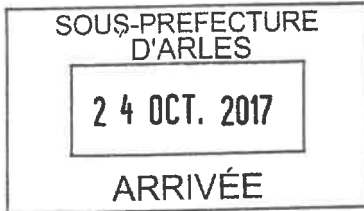
le Président

Jean Mangionès





Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles



DELIBERATION DU BUREAU SYNDICAL

SEANCE DU 16 OCTOBRE 2017

Le seize octobre de l'année deux mille dix-sept, à dix-huit heures, le Bureau syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles dûment convoqué, s'est réuni dans les locaux de la Maison du Parc naturel régional des Alpilles, sous la présidence de Monsieur Jean Mangion, Président du Parc naturel régional des Alpilles.

Etaient présents à la table des votants :

Jean Mangion – Maire de Saint Etienne du Grès, Pascale Licari - Maire de Paradou et Conseillère régionale, Marie-Pierre Callet – Conseillère départementale, Laurent Geslin – Maire de Mas Blanc des Alpilles, Jack Sautel – Maire de Maussane les Alpilles, et Rémy Thieuloy – Adjoint au Maire de Fontvieille.

Etaient également présents dans la salle mais non votants :

Claude Sanchez - Premier Adjoint au Maire de Saint Etienne du Grès, Jean-Louis Villermay – Premier Adjoint au Maire de Mas Blanc des Alpilles, Eric Blot – Directeur du Parc naturel régional des Alpilles, Danielle Boullard – Responsable administrative et financière du Parc naturel régional des Alpilles, et Catherine Pascal-Sautecoeur – Assistante de direction du Parc naturel régional des Alpilles.

Etaient excusés :

Régis Gatti – Maire d'Aureille, Philippe Ginoux – Maire de Sénas, Henri Pons – Maire d'Eyguières et Conseiller départemental, Christine Vézilier – Adjointe au Maire d'Eyguières, Mireille Henry – Adjointe au Maire de Saint Martin de Crau, Gisèle Ravez – Adjointe au Maire de Saint Rémy de Provence, Monique Ricard – Adjointe au Maire d'Eygalières, Jean-Benoît Hugues – Conseiller municipal des Baux de Provence, Michel Moucadel - Adjoint au Maire de Maussane les Alpilles, Claudette Zavagli – Adjointe au Maire d'Orgon, Michel Bonet – Adjoint au Maire de Saint Rémy de Provence, Michelle Ferrer – Adjointe au Maire de Tarascon, et Jacques Guénot - Adjoint au Maire de Saint Rémy.

DELIBERATION N° BS-2017-12

Objet : Attribution du marché public de travaux issus du programme PIDAF 2016 – Génie Civil et Forestier

Monsieur le Président expose :

- Que par délibération BS-2015-18 et BS-2015-19, le Bureau syndical a validé le programme initial des travaux PIDAF 2016 ainsi que son plan de financement. Les financeurs ont validé le contenu du programme dont le montant éligible est de 197 152,00 euros HT, dont 10% de maîtrise d'œuvre.
- Que cette programmation est scindée en trois parties : la réalisation de travaux de mise aux normes de citernes DFCl, la réalisation de travaux de Génie civil et forestier et des travaux de mise aux normes de pistes nécessitant une prise de servitude DFCl.
- Que ce marché correspond à la 2^{ème} partie du programme PIDAF 2016 : la réalisation des travaux de Génie civil et forestier et des travaux comprenant la mise aux normes d'une piste DFCl, deux bandes débroussaillées de sécurité et d'une éclaircie DFCl. Le montant prévisionnel est de 98 000,00 €HT.
- Que ce marché a fait l'objet d'une procédure adaptée avec publicité au BOAMP et dématérialisation. La consultation a pris fin le 10 octobre 2017 à 12h00.
- Que la Commission des marchés s'est réunie, le 16 octobre 2017, afin d'analyser les candidatures sur la base d'une note technique (50%), financière (40%) avec une durée d'exécution (10%).
- Que le marché a été scindé en deux lots. Nous avons reçu 9 candidatures dont 5 pour le lot n°1 Génie civil et 4 pour le lot n°2 Génie forestier.
- Que c'est la candidature pour le lot n°1 des ETS DOLZA pour un montant de 9 796,00 €HT, et celle pour le lot n°2 des ETS DOLZA pour un montant de 81 496,20 €HT qui est proposée par la Commission au Bureau syndical.
- Que ceci exposé, il est demandé au Bureau Syndical de bien vouloir se prononcer.

Le Bureau Syndical,

Où l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

Décide :

- D'attribuer le marché aux ETS DOLZA pour les lots n°1 et n°2 dans les conditions fixées au marché.
- De donner pouvoir au Président de signer toute pièce utile à la bonne exécution de la présente décision.

Fait et délibéré
les jours, mois et an Susdits
au registre suivi de signatures,
pour extrait conforme,
le Président

